



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE



MÉDIATION DE L'APPRENTISSAGE

Vous êtes employeur ? Ou apprenti ?

Si au cours du contrat d'apprentissage des difficultés ou des conflits apparaissent, n'hésitez pas à solliciter votre médiateur de l'apprentissage au sein de votre CMA

cma-idf.fr



0 806 705 715

Service gratuit
+ prix appel

Vous êtes **employeur** et rencontrez
des **difficultés avec votre apprenti** ?

Vous êtes **apprenti** et vos **relations**
sont délicates ou **conflictuelles**
avec votre **maître d'apprentissage** ?



FAITES APPEL AU **MÉDIATEUR** DE L'APPRENTISSAGE



➤ LA MÉDIATION, C'EST QUOI ?

La médiation est un **processus de négociation**, facilité par une personne intermédiaire, impartiale et indépendante, dont le rôle est de permettre d'établir ou de renouer un dialogue entre les différentes parties afin qu'elles puissent **trouver, ensemble, une solution au différend** qui les oppose.

Le médiateur de l'apprentissage est sollicité pour résoudre les litiges entre employeurs et apprentis, concernant l'exécution ou la résiliation du contrat d'apprentissage.

➤ POUR QUI ?

- **L'employeur ou le chef d'entreprise.**
- **L'apprenti majeur.** Si l'apprenti est mineur, le médiateur peut être saisi par son responsable légal.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la saisine du médiateur est obligatoire lorsque la rupture du contrat intervient à l'initiative du jeune.

A noter : le CFA peut également saisir le médiateur lors d'une exclusion définitive de l'apprenti.

➤ POUR QUELLES DIFFICULTÉS ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont compétentes pour intervenir en matière d'apprentissage pour les **litiges relatifs à l'exécution du contrat (rémunération, temps de travail, congés, sécurité...)** et sa résiliation (**départ anticipé, d'un commun accord...**).



SAISIR LE MÉDIATEUR...

Pour en savoir plus et contacter le médiateur de votre CMA, rendez-vous ici

cma-idf.fr



0 806 705 715

Service gratuit
+ prix appel



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE



Pour plus d'informations

